

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 19 JUILLET

L'ARMÉE FRANÇAISE
Et l'armée allemande

Notre nouvelle loi sur les cadres des armes combattantes a été votée dans des conditions qui permettent de la considérer comme une conséquence atténuée de l'organisation militaire très renforcée qui vient d'être donnée à l'armée allemande.

Il importe que l'opinion publique se rende un compte exact de la situation militaire de nos voisins, en comparaison de la nôtre.

Cette année, nous entretenons sous les drapeaux 530.000 hommes, gendarmerie comprise.

L'effectif allemand du temps de paix se trouve porté à 620.000 hommes, gendarmerie non comprise, puisqu'elle relève du ministère de l'intérieur.

Nous allons augmenter notre cadre de trente généraux et d'un millier d'officiers d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie.

Avec la loi votée la semaine dernière au Reichstag, nos voisins auront sur nous en temps de paix une supériorité numérique de 2,138 officiers, 41,837 sous-officiers, 84,000 soldats, et de 18 bataillons d'infanterie, 127 escadrons de cavalerie, 14 batteries montées, 21 bataillons d'artillerie à pied, 5 bataillons de pionniers et 4 bataillons de troupes de chemins de fer.

Après le vote du Sénat qui assure la promulgation de notre loi des cadres, les journaux allemands ne vont pas manquer de grossir les armements de la France. Ils se garderont de produire les chiffres exacts des effectifs entretenus dans les pays d'outre-Rhin.

Si grand que soit l'écart entre nos effectifs et ceux de nos voisins, il ne doit pas nous inquiéter : nous avons confiance dans la valeur de

nos officiers, dans la force morale d'une armée composée peut être de soldats moins nombreux, mais possédant tous un armement supérieur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 17 juillet

M. Camille Dreyfus rappelle les derniers incidents, les conflits dans le Mekong, l'assassinat de M. Groscurin ; il demande que le gouvernement donne à la Chambre une explication précise sur les déclarations faites ces jours derniers à la Chambre des communes, où le gouvernement anglais a dit que le gouvernement français avait pris des engagements vis-à-vis de lui au sujet de la question du Siam.

Il faut connaître les négociations entre les gouvernements et quelles mesures le nôtre compte prendre pour venger l'insulte faite au drapeau.

M. Develle répond que le gouvernement a toujours déclaré que le Mekong était la frontière de nos possessions.

Les actes du gouvernement siamois ne permettent pas de patienter davantage. (Applaudissements de toute la Chambre.)

Il faut que nous sachions à bref délai si les Siamois sont décidés à nous accorder toutes les réparations qui nous sont dues.

MM. Dreyfus et Deloncle déposent un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement prendra toutes les mesures pour faire respecter nos droits par le Siam, et exigera toutes les garanties nécessaires, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Leydet interpelle le gouvernement sur les mesures à prendre pour assurer aux hommes de la classe 1889, l'exercice de leurs droits de citoyen aux prochaines élections.

Le ministre de la guerre répond qu'il fait appel au patriotisme de la Chambre, considérant la présence des soldats de cette classe aux grandes manœuvres comme nécessaire. Par 376 contre 158 voix, la Chambre passe à l'ordre du jour.

La Chambre vote ensuite certaines modifications électorales.

SÉNAT

Séance du mardi 19 juillet

M. Chesnelong commence une longue critique du budget présenté au Sénat et constate un déficit certain à prévoir de 385 millions.

Il propose plusieurs réformes budgétaires.

Le ministre des finances répond que les critiques sont exagérées, puis l'Assemblée se met à voter le budget au grand galop.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil a décidé que le ministre de l'agriculture déposerait mercredi, à la Chambre, une demande de crédit de deux millions destinés à venir en aide aux victimes des orages, de la grêle et des inondations.

Il a arrêté le sens des déclarations à faire à la Chambre, en réponse aux questions relatives aux événements de Siam. Le gouvernement énumérera les griefs de la France, portant sur sept points dont deux essentiels : le meurtre de l'inspecteur Groscurin et la canonnade dont nos vaisseaux ont été victimes en remontant le Meïnan.

Le ministre des affaires étrangères imputera ensuite les réclamations qui seront présentées, sous une forme non encore déterminée, au gouvernement siamois.

La forme de ces réclamations sera celle de

représentations diplomatiques, ou s'il y a lieu d'un ultimatum.

Le gouvernement demandera des indemnités pour agression du *Jean-Baptiste Say*, coulé et pillé par les Siamois, ainsi que pour les familles de nos nationaux, tués, blessés ou arrêtés au cours de ces incidents.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE

En raison des derniers événements, le ministre de l'intérieur vient de décider que dorénavant, à la première manifestation dans la rue, un commissaire de police marcherait toujours en tête des gardiens, assisté de l'officier de paix. Ce magistrat procéderait aux sommations légales et on éviterait des charges inopiniées et intempestives.

M. CARNOT

Le Président de la République est reparti hier pour Marly.

LE CAS DE M. EIFFEL

Le conseil supérieur de la Légion d'honneur va s'occuper de M. Eiffel, qui a économisé trente-cinq millions dans son entreprise du Panama.

Le conseil de la Légion d'honneur pense que l'arrêt de la Cour de cassation ne suffit pas à blanchir M. Eiffel, et celui-ci, qui est officier, serait rayé !

LES AFFAIRES DU SIAM. — DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS

Lord Rosebery a lu à la Chambre des Lords et sir Edouard Grey à la Chambre des Communes, la déclaration relative aux affaires du Siam, assez hostile à la France dans le fond mais modérée dans la forme.

Le gouvernement anglais considère la situation comme très sérieuse, mais estime qu'il y a possibilité pour qu'elle se dénoue par une solution pacifique et ne pense pas qu'il y ait lieu momentanément à discussion.

FRANÇAIS PRISONNIERS AU SIAM

M. Champenois, l'un des agents commer-

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE
SECRET DE DANIEL

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Le matin où avait eu lieu la scène que nous avons racontée entre Raoul et Alice, le blessé, qui commençait à marcher, était dans le jardin... Il n'avait pas cessé de passer et de repasser devant les fenêtres du boudoir de la jeune fille...

Il avait eu l'intuition qu'il s'agitait quelque question grave ce jour-là... Il avait vu passer devant lui, la figure satisfaite, l'œil brillant de lueurs triomphantes, le visiteur matinal qui n'était autre qu'André Roustan, et la physionomie de ce visiteur lui avait fait une impression étrange, indéfinissable... Après le départ de cet homme, à la fenêtre du cabinet de Raoul, la figure de Raoul lui était apparue, sous les rideaux soulevés, livide, tendue d'angoisse, avec des frémissements de colère sur les joues... Puis, le jeune homme était sorti, se

dirigeant vers l'appartement de sa sœur. Le vieillard l'avait vu traverser les couloirs à pas rapides, puis, après son entretien avec Alice, celle-ci était restée rêveuse, la figure à la vitre de la fenêtre, les traits convulsés par la douleur, avec des larmes tombant sur ses joues par grains rapides, comme une pluie d'orage.

A la vue de cette douleur tragique, le pauvre homme avait senti son cœur se briser dans sa poitrine, et il avait pleuré aussi, silencieusement.

C'est à ce moment que ses regards s'étaient croisés avec ceux de la jeune fille.

Il s'était hâté de quitter le jardin et de rentrer dans la pièce qui lui servait de résidence, pour qu'on ne le vit pas pleurer et qu'on ne s'étonnât pas de son chagrin, mais il souffrait terriblement.

Que se passait-il donc ?

Oh ! s'il avait pu le connaître, être utile à quelque chose !

Mais qui interroger ?

Les domestiques savaient bien que mademoiselle était malheureuse, que monsieur paraissait fort préoccupé, mais ils ignoraient ce qui pouvait motiver la tristesse de l'un et l'inquiétude de l'autre.

Dans l'après-midi de ce jour, néanmoins, un bruit circula, commença à se faire jour...

Il était question d'un mariage contre son goût, auquel elle était contrainte on ne savait par suite de quelles circonstances ; mais ce qu'on n'ignorait pas, c'est que la pauvre jeune fille pleurait toutes les larmes de son corps...

Toutes ces nouvelles augmentaient les tortures cruelles du vieillard.

On souffrait autour de lui, et il n'y pouvait rien, rien !

Il ne lui était même pas permis de s'informer des causes de ces douleurs et de les partager.

Jamais situation plus poignante peut-être ne s'était présentée...

Le malheureux, hors de lui, erra toute la journée autour de l'hôtel...

Il avait l'espoir d'apercevoir Alice, de lui faire un signe, de lui parler ; mais la pauvre enfant ne se montra pas...

Le lendemain, dès le matin, de grandes allées et venues de domestiques indiquèrent que quelque événement extraordinaire se préparait... Le visiteur matinal était revenu dans la soirée, animé, comme le matin, d'une joie méchante...

Le vieillard se hâta de se lever, d'aller se mettre aux aguets dans le jardin...

Il vit un domestique se diriger vers la porte de sortie, tout affairé.

Il courut à lui :

— Joseph !...

Le valet fit :

— Ah ! c'est vous ?... Déjà levé ?... Ça va tout à fait bien, alors ?

— Tout à fait.

— Tant mieux ! tant mieux !... dit Joseph qui voulait passer.

Il ajouta :

— Je suis très pressé.

— Un mot seulement, fit le vieillard... Que prépare-t-on donc dans l'hôtel ?

— Vous ne savez pas ? C'est ce soir qu'on signe le contrat.

Et Joseph disparut rapidement.

Le vieil inconnu était resté à la même place, hébété.

Ce soir !... C'est ce soir qu'allait se conclure cette union qui devait peut-être faire le malheur de toute sa vie à elle !

Il continua à se promener dans le jardin, l'air préoccupé, méditant ; puis, dans l'après-midi, quand il eut vu sortir Raoul, il prit son

ciaux du syndicat français du Haut-Laos, fait connaître que trois de ces agents y sont retenus prisonniers par les postes siamois. On est sans renseignements sur leur sort, qui inspire de vives inquiétudes. Suivant M. Champenois, les Annamites et les Chinois sont prêts à se révolter.

LE CHOLÉRA AU SÉNÉGAL

A Saint-Louis, la moyenne des décès cholériques est de vingt par jour ; l'épidémie est également très forte dans l'intérieur du Sénégal.

A BANGKOK

Le capitaine du *Forfait*, voyant qu'on avait arboré le drapeau siamois au-dessus du drapeau français sur le *Jean-Baptiste Say*, échoué dans le Meinam, a fait amener les deux drapeaux.

Il a ainsi créé un nouvel incident.

Les Siamois ont plus tard arboré de nouveau leur pavillon sur le *Jean-Baptiste Say*.

Beaucoup de sujets britanniques s'en vont avec leur famille et leurs biens.

La colonie anglaise de Bangkok ne compte que quelques familles. Les colonies les plus nombreuses sont les colonies française, allemande, chinoise, hindoue, etc.

Ce simple fait montre quelle foi il faut ajouter aux dépêches du *Times*.

Une dépêche du consul général américain dit qu'à Bangkok tout est tranquille.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 juillet 1893.

Notre marché est languissant, mais assez ferme malgré la faiblesse de Londres et de Berlin. Nos rentes conservent une excellente attitude, soutenues par le comptant dont les achats ne se ralentissent pas. Le 3 0/0 monte à 97.82; le 4 1/2 reste à 106.85.

L'Italien offre aujourd'hui un peu plus de résistance à 87.80, mais comme les portefeuilles français ont commencé à vendre, il faut souhaiter qu'ils ne s'arrêtent pas dans cette voie, la seule bonne à suivre.

Malgré la hausse du change à Barcelone, qui est à 20.85, c'est la spéculation française qui soutient l'Extérieure à 61 15/16 après 62 1/32 au plus haut.

Bonne tenue des sociétés de crédit, avec des transactions un peu plus animées.

La Banque de France s'inscrit à 3,905.

Le Crédit Foncier passe de 950 à 952. De bons achats se produisent sur les obligations dont les nombreuses chances de lots ne sont pas appréciées à leur juste valeur.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 485. Cet établissement a pris toutes ses dispositions pour être en mesure de profiter de la reprise des affaires qui ne peut manquer de succéder à la période d'atonie que nous traversons.

Le Crédit Lyonnais finit à 767, en bonnes tendances.

La Société Générale cote 469.

Ex-coupon l'action des Immeubles de France se présente à 490.

L'obligation des Chemins Economiques monte à 423 fr.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 19 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 23°
Ce matin, à 8 h.		+ 19°
Midi,	755 m/m	+ 25°
Hausse	2 m/m	
Baisse	2 m/m	
Température minima de la nuit		+ 14°

Les erreurs de M. Allain-Targé

Dans sa conférence, M. Allain-Targé a véritablement émis une singulière opinion en disant :

Quel autre gouvernement aurait osé demander le sacrifice d'hommes et d'argent qui ont constitué l'armée et l'armement que possède la France aujourd'hui ?

Aucun !

Et nous, nous dirons : Tous !

M. Allain-Targé pourrait-il citer une seule fraction de la Chambre, soit dans la majorité, soit dans la minorité, qui ait jamais élevé la voix contre les sacrifices qu'on demandait au pays ?

Le premier effort de réorganisation de notre armée n'est-il pas l'œuvre de cette Assemblée nationale, tellement réactionnaire que, dans son acharnement contre la République, elle lui donna le principe vital dont elle jouit aujourd'hui, tout en lui refusant le baptême ?

Les législatures qui ont suivi celle de l'Assemblée nationale ont certainement continué cette réorganisation, mais elles n'en ont été que les continuatrices.

Tout récemment encore, notre ennemi ne rendait-il pas hommage à l'inaltérable union des Français dans toutes les questions militaires ? Ne nous citait-il pas comme exemple à son Parlement ?

Aucun parti n'a le droit de revendiquer le monopole de la reconstitution de nos forces, dans un intérêt électoral surtout.

CETTE ŒUVRE EST CELLE DE LA FRANCE.

(A suivre.)

J. D.

Les Dahoméens à Saumur

Nous avons eu ce matin l'honneur d'être présenté à un roi, un roi nègre, au milieu de sujets pacifiques... pour le moment. Sa Majesté, assise sous un arbre, résume en elle-même son parlement et son ministère, pendant que son peuple, composé d'une cinquantaine de bronzes florentins du plus agréable coup d'œil, joue tranquillement aux cartes ou devise paisiblement de toutes autres choses que de politique. Ni conseillers municipaux ni journaux, dans cet heureux Etat où les conférences sont également inconnues même comme apéritif à un excellent repas.

Monsieur Hôivi, le record des collineurs, auquel nous avons aussi été présenté, a daigné presser nos phalanges entre les siennes. C'est un noir de taille et de corpulence ordinaires dont rien ne fait soupçonner l'endurance extraordinaire dont il a fait preuve.

Les Amazones sont gentilles avec leur masque bronzé et leur physionomie intelligente et expressive. J. D.

Les exercices des Dahoméens auront lieu, aujourd'hui mercredi et demain jeudi, de dix heures à midi, de deux heures à six heures et de huit heures à dix heures du soir, à l'Hôtel de Londres.

L'assistance médicale

L'Officiel promulgue la loi nouvellement votée sur l'assistance médicale gratuite. Cette loi constitue un progrès réel; elle sera malheureusement difficile, sinon impossible, à appliquer dans certaines communes ou cantons possédant des ressources trop restreintes.

Le texte intégral de cette loi tient plus de deux pages à l'Officiel.

Le passage des rivières

Des crédits seront demandés, l'an prochain, pour que la cavalerie puisse s'exercer au passage rapide des rivières.

Cette expérience devra être limitée cette année, faute de matériel.

Le comité technique de cavalerie préconise la passerelle flottante d'un bout à l'autre d'une rivière; le pont de chevaux; le radeau actionné au moyen de cordes.

Le travail des enfants

Dans un certain nombre de départements, et sur les réclamations des parents, les instituteurs ou inspecteurs primaires délivrent aux enfants de moins de quinze ans le certificat spécial d'instruction primaire prévu par la loi de 1874 sur le travail dans les usines ou ateliers.

Dans d'autres départements, ces fonctionnaires refusent ce certificat par suite de la nouvelle loi du 2 novembre dernier.

Le ministre du commerce a adressé une circulaire invitant à signaler aux inspecteurs d'académie les conflits qui s'élèvent à ce sujet, même avec les patrons des enfants employés dans l'industrie, et informant qu'aucun certificat spécial ne doit plus être délivré par les instituteurs.

Le traitement des instituteurs

Pendant que le Sénat discutera le budget de 1894, le gouvernement demandera à la Chambre de se prononcer sur la loi relative au traitement des instituteurs qui revient du Sénat. Le gouvernement demandera la ratification des modifications apportées à cette loi par le Sénat. Le Sénat, qui n'a pas de préoccupations électorales, a ramené de 20 à 14 millions la dépense totale, et a réparti sur quatre années l'application que la Chambre voulait intégrale

en 1894. Si la Chambre accepte le système du Sénat, il suffira d'inscrire une annuité de 3 millions et demi au budget de 1894.

Le crime de Faye

Les gendarmes de Thouarce ont conduit à la prison d'Angers plusieurs individus compromis dans l'assassinat commis à Faye. Ils ont amené quatre prisonniers, paraît-il, parmi lesquels la fille de la victime, celle qui habitait seule avec elle.

Elle paraît avoir perdu l'usage de ses facultés mentales.

Ecole de viticulture à Nantes

Le ministre de l'agriculture a fait signer hier au conseil des ministres un projet de loi relatif à la création d'une Ecole de viticulture à Nantes.

Avis mortuaire

Les obsèques de M. GEORGES-ARMAND LECOY, décédé en son domicile à Saumur, 3, rue des Païens, auront lieu demain jeudi 20 juillet, à 10 heures du matin.

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 19 juillet. — Joseph-René Delarche, garçon d'hôtel, a épousé Joséphine-Ernestine Lénard, lingère, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 19 juillet. — Marguerite-Marie-Thérèse Poirier du Lavoüer, épouse de Arthur Laumonier, sans profession, 41 ans, rue de la Visitation; — Edouard-Théodore Piron, receveur d'octroi, 60 ans, époux de Jenny Chevrollet, bureau d'octroi de Notre-Dame.

AVIS

L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recevra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75.

Il en sera de même pendant la période électorale.

Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODET, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

Drôle de règlement

Il y a des municipalités plus ou moins cocasses, mais l'arrêté pris il y a quelque temps par celle de Saint-Malo, atteint presque les hauteurs où nous avait conduit l'inénarrable Chion-Ducollet.

Nos lecteurs n'attendent pas que nous reproduisons en entier ce long arrêté, digne de feu La Palisse. L'affiche qui en contient les termes mesure deux mètres carrés. Elle com-

courage à deux mains et demanda à parler à M^{lle} de Servès.

On lui répondit que mademoiselle ne recevait pas; mais il insista tellement et avec un tel air suppliant, que la jeune fille consentit à le voir.

Il commença par la remercier chaudement de ses soins — qui lui avaient sauvé la vie — par essayer de lui peindre toute la reconnaissance qu'il en ressentait, puis il lui dit qu'il avait appris son prochain mariage et qu'il avait tenu à être un des premiers à l'en féliciter.

Et, en prononçant ces mots, il la regarda fixement, de ce regard attendri et magnétique qui avait si souvent fait impression sur la jeune fille.

Il vit une larme briller dans les yeux de cette dernière.

Il n'y put tenir.

Tout son cœur creva.

— Tenez, mademoiselle, s'écria-t-il, pardonnez-moi ce que je vais vous dire, mais je vois, je sens depuis longtemps que vous êtes toute triste, et je souffre cruellement, moi qui donnerais ma vie pour vous rendre heureuse... Apprenez-moi ce qui vous fait de la peine, dites-moi ce que je puis faire pour vous...

Disposez de moi en toute assurance et en toute confiance. Vous ne trouverez personne dans toute votre maison plus dévoué que moi...

Elle secoua doucement la tête.

— Je vous remercie, mon ami, de votre bonne volonté... Mais ni vous ni personne ne pouvez apporter de consolation à ma souffrance.

— On vous contraint à épouser quelqu'un que vous n'aimez pas...

— Personne ne me contraint... C'est mon devoir qui m'y oblige. C'est de mon propre gré que j'épouse M. Roustan.

A ce nom, le vieillard fit un bond terrible...

Ses yeux s'écarquillèrent comme devant une menaçante vision.

— Roustan, s'écria-t-il, vous avez dit Roustan ?

Alice le regarda avec stupeur.

— Mais oui... Vous le connaissez, M. Roustan ?

— Si je le connais ! bégaya l'inconnu.

Puis, voyant que son émotion allait le trahir, il fit de violents efforts pour rester calme.

— C'est bien Roustan, le fils du banquier ?

— Son père, en effet, était un banquier, murmura Alice...

— Boulevard Sébastopol ?

— Boulevard Sébastopol...

L'inconnu tremblait de tous ses membres.

Il était devenu livide comme un cadavre.

Il n'y avait pas à douter... C'était bien lui...

C'était bien le fils de cet homme tué par lui

qui aller épouser sa fille à lui !

Son crime n'était donc pas encore assez expié ?

Que fallait-il de plus au destin ?...

Cette dernière épreuve l'anéantissait.

Des gouttes de sueur sourdaient à ses tempes.

Ce mariage était impossible.

Il fallait l'empêcher à tout prix, à tout prix !

Mais comment ?

Que pouvait-il, lui, pauvre misérable ?

Il lui faudrait donc se faire connaître, avouer ?... dire devant eux ?

Oh ! non, non, il n'y pouvait pas songer sans frémir.

Il sentait la tache de sang chaud reparaitre et fuir sur ses mains...

Leur apprendre qu'ils étaient les enfants d'un assassin !...

Et s'ils ne croyaient pas au récit qu'il leur ferait... à son innocence relative ?

S'ils allaient avoir des doutes, comme la justice ?

Puis Roustan voudrait venger son père...

Il le dénoncerait, et c'est devant eux, sous leur yeux, qu'il serait repris, remmené, chargé de chaînes...

Que faire ?

Que dire ?

Le malheureux souffrait toutes les angoisses.

Quant à Alice, elle le contemplant, en proie à une surprise croissante...

Elle lisait sur sa figure ravagée toutes ses émotions...

Elle voyait son œil, tout plein d'une épouvante tragique...

Comment la nouvelle de son mariage pouvait-elle secouer cet homme qui lui était inconnu !

Elle ne savait que penser... que dire aussi...

Elle avait presque peur.

Elle attendait que l'homme s'expliquât.

Mais celui-ci ne prononçait plus un mot, comme assommé, comme mort.

Ce fut elle qui rompit la première ce silence qui lui pesait.

porte quatorze colonnes faisant une multitude de lignes. Le citoyen malouin, désireux de connaître ses devoirs et ses obligations, en avait pour une journée à lire et devait se faire apporter à déjeuner et à dîner, sans oublier la bougie indispensable s'il voulait être renseigné jusqu'au bout.

Mais ce règlement de police est tellement cocasse, nous dirions volontiers burlesque — n'était notre profond respect pour la municipalité malouine — que nous ne pouvons résister au désir d'extraire quelques perles de cet écrin si richement garni.

Il y a, par exemple, un article 337 qui ordonne aux Malouins de laver le sol des rues lorsqu'on y a cassé du bois, mais l'article 335 leur interdit formellement de casser du bois sur la voie publique.

Le même règlement prescrit aux Malouins d'entrer au Théâtre par la porte.

Les chanteuses de beuglant sont obligées de donner une première audition de leur réper-toire dans le cabinet du commissaire de police représentant le maire. On ne dit pas si elles devront être dans le costume de l'emploi.

Veinard de commissaire !

S'en étant pris aux chanteurs, le règlement ne peut laisser tranquille une modeste catégorie de chanteurs, les pauvres boulangers, qui en pétrissant la pâte font entendre le géignement que l'on connaît. On craint sans doute qu'ils n'envoient des perles dans la pâte. Et il leur est défendu de siffler.

L'arrêté interdit d'allumer de la braise sur les planchers et jeter des bouts de cigares non éteints dans les rues.

Il est interdit aux cochers de conduire leurs voitures en dormant. Ils ne peuvent être habillés en blanc.

Il est défendu aux hôteliers de rien acheter au marché avant 9 heures. Quant aux étrangers, ils ne pourront s'approvisionner qu'à 3 heures de l'après-midi. Il n'y a qu'un malheur, c'est que ces mêmes marchés ferment à deux heures.

Entre mille absurdités, relevons celle-ci : l'article 102 leur interdit de vendre des morceaux de viande pesant plus de 3 kil.

Voit-on la tête d'un gargotier ayant une vingtaine de pensionnaires et ne pouvant acheter un morceau de viande excédant le poids de six livres !

Supposons que les vingt-trois conseillers de Saint-Malo aient l'intention d'offrir un petit dîner à leurs amis. Ils se présentent chez le boucher, fabriquent leur menu, se font couper les morceaux qu'ils désirent, et, comme l'exige le Règlement, réclament un bulletin justificatif. Pour chaque plat, c'est deux minutes au minimum qui seront nécessaires. Multipliez par cinq plats et par vingt-trois conseillers, et vous arrivez au chiffre énorme de quatre ou cinq heures.

— Expliquez-moi, monsieur, bégaya-t-elle.

— Rien, je ne puis rien vous expliquer ! répliqua-t-il brusquement...

Puis il ajouta d'une voix rude :

— Ce Roustan, pourquoi l'épousez-vous ? Vous l'aimez donc ?...

Elle le regarda fixement sans répondre.

Et il lut dans son regard toute sa stupeur devant cette question qu'il lui faisait, cette question saugrenue venant d'un étranger que cela ne regardait pas...

Il vit qu'elle allait se retirer, le laisser seul, comme un vieux fou qu'il devait paraître à cette jeune fille.

Il eut un geste de douleur et d'angoisse.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, pardonnez-moi... c'est le désir de vous être utile, de vous savoir heureuse qui me guide seul !... Je voudrais vous apporter tout le bonheur qui vous est dû... Je ne voudrais pas vous voir triste... Je ne voudrais pas qu'une larme vint au bord de vos cils pendant tout le reste de votre vie...

Et, en disant ces mots, il s'était mis à ge-

ner.

Et tout son être semblait fondre dans un

amour infini.

Alice se sentit émue malgré elle.

Son œil cessa d'être indifférent et presque dur...

Elle était remuée jusqu'au plus profond de l'âme, sans savoir pourquoi, sans s'expliquer...

Quel magnétisme se dégageait-il donc de ce vieillard qui put la troubler ainsi ?

Elle n'avait plus envie de s'éloigner, de ne plus lui répondre...

Elle était comme reconfortée.

L'espoir était revenu en elle.

Oh ! oui, elle le sentait bien, elle le voyait bien, c'était pour son bien, pour son bonheur que cet homme parlait, s'occupait d'elle.

Quels liens mystérieux pouvaient l'attacher à elle ?

Elle se figurait que ce n'était plus le hasard maintenant qui l'avait conduit près d'elle dans cette maison.

Ne le lui avait-il pas dit ?

N'avait-il pas prétendu que c'était pour les sauver qu'il s'était introduit chez eux à la suite des bandits qui voulaient les piller, les tuer peut-être ?

C'était donc vrai ?

Qui était donc cet homme ?

Elle avait beau chercher, se rappeler ; elle ne devinait pas.

Son père ?

Il était mort en mer, bien mort, car s'il n'avait pas péri, ne serait-il pas depuis longtemps revenu vers eux ?

L'inconnu semblait deviner ce qui se passait dans l'âme de son enfant.

Il voyait que la jeune fille, touchée par une grâce surnaturelle, n'avait plus de défiance contre lui.

— Je vous en prie, mademoiselle, dit-il, en mettant dans sa voix tout ce qu'elle pouvait contenir de séduction, laissez-moi vous interroger, sans me rien demander, sans chercher à savoir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous n'avez pas de défenseur plus ardent que moi, c'est qu'il n'y a pas sur la terre un homme qui désire plus que moi votre bonheur... un bonheur dont il voudrait, même au prix de tout son sang, éloigner jusqu'au moindre nuage. C'est qu'il n'y a pas d'homme plus malheureux que moi depuis que je vous vois triste et chagrine. Chacun de vos sanglots a eu un écho dans mon cœur... chacune de vos larmes a fait rouler des pleurs sur mes joues... Dites-moi pourquoi vous souffrez... Dites-moi

pourquoi vous êtes malheureuse... Racontez-moi vos chagrins... Moi seul, peut-être, pourrait les faire cesser.

— Mais je ne suis pas malheureuse, bégaya Alice.

Mais, en disant ces mots, elle éclata malgré elle.

Et sa jolie tête roula machinalement, sans force, sur le sein du vieillard.

Celui-ci, affolé, hors de lui, la saisit avec transport, la couvrit sans réflexion de baisers éperdus, but ses larmes, et s'écria, comme illuminé :

— Oh ! oui, je la ferai cesser cette douleur... je sécherai la source de ces pleurs !...

Il se sentait inondé d'une joie infinie en la sentant enfin près de lui, enfouie dans ses bras comme une enfant dans les bras de son père...

Il lui semblait qu'elle l'avait reconnu, qu'elle l'aimait, puisqu'elle se jetait en lui...

Il l'interrogea timidement, tendrement, avec des intonations si douces, qu'elle en avait oublié Roustan, son prochain mariage, et qu'elle semblait voir devant elle, près d'elle, la figure aimée de Georges de Fresnières. (A suivre.)

— Expliquez-moi, monsieur, bégaya-t-elle.

— Rien, je ne puis rien vous expliquer ! répliqua-t-il brusquement...

Puis il ajouta d'une voix rude :

— Ce Roustan, pourquoi l'épousez-vous ? Vous l'aimez donc ?...

Elle le regarda fixement sans répondre.

Et il lut dans son regard toute sa stupeur devant cette question qu'il lui faisait, cette question saugrenue venant d'un étranger que cela ne regardait pas...

Il vit qu'elle allait se retirer, le laisser seul, comme un vieux fou qu'il devait paraître à cette jeune fille.

Il eut un geste de douleur et d'angoisse.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, pardonnez-moi... c'est le désir de vous être utile, de vous savoir heureuse qui me guide seul !... Je voudrais vous apporter tout le bonheur qui vous est dû... Je ne voudrais pas vous voir triste... Je ne voudrais pas qu'une larme vint au bord de vos cils pendant tout le reste de votre vie...

Et, en disant ces mots, il s'était mis à ge-

ner.

Et tout son être semblait fondre dans un

amour infini.

Alice se sentit émue malgré elle.

Son œil cessa d'être indifférent et presque dur...

Elle était remuée jusqu'au plus profond de l'âme, sans savoir pourquoi, sans s'expliquer...

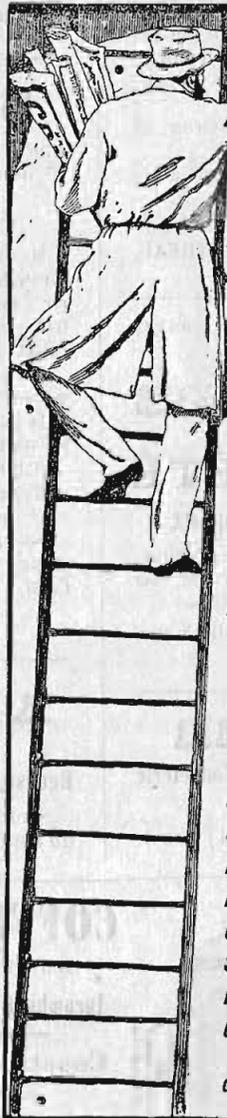
Quel magnétisme se dégageait-il donc de ce vieillard qui put la troubler ainsi ?

Elle n'avait plus envie de s'éloigner, de ne plus lui répondre...

MAGASIN PITTORESQUE
JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL.
Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an, 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale, 13 fr.

SOMMAIRE DU 15 JUILLET 1893.
Chemin d'automne (1 grav.). M. P. — Élisabeth Mercœur (suite et fin), M. H. Métivier. — Retour au clocher, nouvelle, suite (2 grav.). M. Charles Diguët. — Le voyage de M. Maistre en Afrique centrale (1 grav.). M. X. Thiès. — Une boucherie de campagne (2 grav.). M. L... — Les femmes médecins dans les universités suisses, M. Henri de Stœcklin. — Un nouveau distributeur automatique, M. D. Bellet. — Les Tonneliers de Strasbourg aux fêtes de Gutenberg (1 grav.). M. Eug. Gluck. — Une chasse au faucon en Tunisie, M. Albert Ferné. — Moustiquaire de poche à l'usage des voyageurs (3 grav.). M. J. Glaine.

RHUM SAINT-JAMES
Emploi du RHUM SAINT-JAMES en temps d'Épidémies.
Tous les médecins français et étrangers ordonnent le RHUM SAINT-JAMES coupé avec du lait ; pris en grog et en punch il est d'une efficacité absolue contre les RHUMES, BRONCHITES et autres affections dues à l'INFLUENZA. Il éloigne les attaques de CHOLÉRA.
Ne pas confondre le RHUM SAINT-JAMES avec les Rhums de commerce dont la pureté est souvent douteuse et les qualités toujours incertaines.
Exiger le véritable RHUM SAINT-JAMES dans sa bouteille d'origine carrée revêtue des marques et timbres de garantie des Plantations Saint-James. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons de Gros et de Détail dans toutes les localités de France, d'Europe et du monde entier.
Siège de l'Administration Coloniale, à Saint-James (Antilles) et en Europe : 11, RUE MOLIÈRE, Paris.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie Normandine, DESCHAMPS, 14, 13 et 15, rue Saint-Jean.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'État. Méfiez-vous des contrefaçons !

QUINUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les accès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARM.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etude de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 43, successeur de M^e Louis ALBERT.

D'UN JUGEMENT par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 13 juillet 1893, enregistré, entre M^{me} Aimée Dubois, veuve en premières noces de M. Charles Garnier, épouse en deuxième nocces de M. Auguste-Prospér Bértault, ancien boulanger, en état de faillite, avec lequel elle demeure ci-devant à Vivy, et actuellement à Angers, rue de la Tannerie, n° 5,

Ladite dame ayant pour avoué constitué M^e BARON,

Et : 1^o M. Auguste-Prospér Bértault, sus-nommé, son mari; 2^o M. Gustave-Philippe Doussain, en sa qualité de syndic de ladite faillite, demeurant à Saumur,

Il appert : Que la dame Bértault a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son mari, sus-nommé.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. Saumur, le 18 juillet 1893.

G. BARON.
Assistance judiciaire, décision du bureau de Saumur du 24 mai 1893.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

SÉPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le 13 mai 1893, enregistré,

Entre : M^{me} Sophie Audié, domestique, demeurant à Saumur, épouse du sieur Jean Lizé, employé à l'hôtel de la Paix, à Saumur, et M. Jean Lizé, ci-dessus qualifié et domicilié,

Il appert que la séparation de corps d'entre lesdits époux Lizé a été prononcée au profit de M^{me} Lizé.

Pour extrait, Saumur, le 17 juillet 1893.

ANDRÉ POPIN.
Assistance judiciaire du 14 décembre 1892.

MAISON ET JARDIN A LOUER

AU JAGUENEAU APPARTENANT A M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

A CÉDER

DE SUITE Petit Magasin d'Épicerie, Mercerie S'adresser à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir.

Etude de M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION Le jeudi 3 août 1893, à 3 heures de l'après-midi, à Longué.

En l'étude et par le ministère de M^e FILLATREAU, notaire.

Une très jolie

PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée la Pelouse,

Située route du château de Lannay, commune de Villebernier, près des bords de la Loire, à 1.800 mètres de Saumur, appartenant à M^{me} veuve Poisson,

Comprenant : Maison d'habitation très confortable, jardin anglais, bosquets, ombragés, arbrin potager planté de vigne et d'arbres fruitiers, remises, écuries et autres dépendances.

Le tout contenant environ un hectare.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e FILLATREAU, notaire à Longué.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

PROPRIÉTÉ

D'agrément et de rapport

Située à huit kilomètres de Saumur, entre Villebernier et Gaure, sur le bord de la Loire.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A CÉDER

Magasin de Mercerie et Bonneterie A Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Puits forés, Sondages, Pompes

20 années d'expérience. — Près de 400 applications.

Ces puits, d'un petit diamètre, peuvent être creusés dans un espace restreint, dans les jardins, dans les cours, dans les caves, sous voûtes de 2 mètres de hauteur, sans compromettre la solidité des bâtiments. Défontage par le sondage des puits qui manquent d'eau.

C. CARRIÈRE, à la Menitrière (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE UN VOYAGEUR

de 30 à 40 ans, ayant bonne tenue, sans connaissances spéciales. — On paierait les frais de voyage.

S'adresser au bureau du journal

Hôtel du Cheval-Gris

Rue de la Petite-Bilange, 11, et rue de la Fidélité, 3. SAUMUR

AVIS

M. OUDINE, chef de cuisine, informe le public qu'il vient d'acquiescer l'hôtel du Cheval-Gris, où l'on trouvera tout le confortable désirable, à des prix très modérés.

On prend des pensionnaires au mois et au cachet.

Déjeuners et dîners à la carte et à prix fixe.

Salons particuliers.

Repas sur commande pour la ville; noces et banquets.

Spécialité d'escargots de Bourgogne. — Tripes à la mode de Caen.

English Spoken.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Remise, Ecuries, Grenier et Cour.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré.

COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

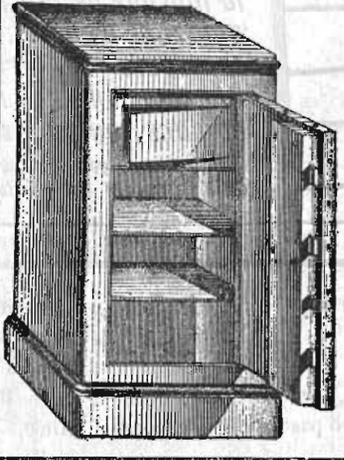
Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN,

Entrepreneur de Serrurerie

SAUMUR



Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Nocces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

Plus de Viandes gâtées ou tournées

Plus de perte de Viandes et de Poissons

PAR LA CHALEUR ET LES TEMPS ORAGEUX

Par l'emploi du Conservateur l'OLABAR

Qui ne modifie ni le goût, ni la couleur de la Viande fraîche et lui conserve toutes ses qualités pour la vente et la consommation, sans que le produit conservateur laisse de traces.

PRIX

Bouteilles de 1 litre (verre compris) 2 »

2 3 50

On est prié de se renseigner sur l'efficacité de ce produit en s'adressant à MM. les bouchers du département.

Ce produit est employé par tous les Restaurateurs, Pensionnaires et ceux qui s'approvisionnent, à la ville et à la campagne, pour plusieurs jours.

Le mode d'emploi accompagne chaque bouteille.

Dépôt pour le département de Maine-et-Loire :

A. FOUCHÉ

37, rue Thiers, 37, ANGERS

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.

Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S^{te}-Lucie, 2 fr.

— Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraîchissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25; le 1/2 litre, 1 fr. 40

Tout est coté verre compris.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

DE

HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné. LE MAIRE.